



**Sainte Rose
du Nord**

AVIS DE MOTION

Il est, par la présente, donné avis de motion par M. Étienne Voyer, conseiller, qu'il sera adopté lors d'une séance subséquente le projet de Règlement d'amendement 347-2024 modifiant le Règlement de zonage numéro 249-2015 relativement à la sécurité des piscines résidentielles ainsi qu'à la définition pour certaines typologie d'habitations.

Ce projet de règlement peut être consulté sur le site internet de la municipalité et aux bureaux administratifs de Sainte-Rose-du-Nord, aux heures normales d'ouverture.

Donné à Sainte-Rose-du-Nord, ce 11e jour d'octobre 2024.

Le directeur général et greffier-trésorier,

Eric Emond

Certificat de publication

Je soussigné, Eric Emond, directeur général et greffier-trésorier, certifie sous mon serment d'office que j'ai publié l'avis ci-joint sur le site Internet de la Municipalité, le vendredi 11 octobre 2024 et affiché sur le babillard à l'édifice municipal.

Le directeur général et greffier-trésorier,



Eric Emond